

Aucun pays ne saurait exister dans de telles conditions. Abraham Lincoln l'a dit tellement mieux que je ne saurais le faire quand il a déclaré qu'une nation ne peut vivre moitié libre et moitié esclave. Il entendait par là que les conditions sociales et politiques propres à l'esclavage dans une partie du pays, alors que l'esclavage est interdit ailleurs, ne sont pas compatibles avec le maintien d'une entité nationale. Permettez-moi une brève paraphrase: nous avons ici la même situation, et je soutiens qu'une délégation toujours accrue de l'autorité fédérale aux gouvernements provinciaux entraînera des conditions si disparates que notre existence nationale sera compromise.

Enfin, monsieur le président, on a jeté une grande partie du blâme sur une province en particulier, le Québec. Sans doute le Québec et son premier ministre y sont-ils pour quelque chose. Mais d'autres provinces, à mes yeux, doivent assumer leur part de responsabilité, d'autant plus qu'elles savent, je le répète, avoir eu affaire à un gouvernement fédéral faible et indécis, prêt à toutes sortes de promesses, peu importent les amères conséquences.

Je suis de ceux qui admirent la vigueur, l'élan et le renouveau du Québec. Puisse-t-il atteindre ses objectifs dans un esprit original et enthousiaste, profitable à sa population. Mais les gens sérieux du Québec—qui sont, je pense, en très grande majorité—doivent saisir les dangers d'une position où une province, toutes peut-être, se trouvent renforcées aux dépens du gouvernement national.

Dans un régime fédéral, le gouvernement central doit avoir la puissance et la compétence pour gouverner selon l'intérêt national. Il doit donc avoir une autorité complète en matières fiscales et monétaires, en ce qui concerne le change, les affaires extérieures, le le commerce intérieur et extérieur, l'immigration, la défense nationale et ainsi de suite. Le gouvernement fédéral doit pouvoir lancer et poursuivre l'exécution de programmes dans ces domaines en vue de rendre tous les citoyens égaux, dans les limites du bon sens, en ce qui concerne le bien-être économique et social et l'accès à la culture.

Nombre de dirigeants provinciaux comprennent, sans aucun doute, qu'un gouvernement central faible, démuné de tout pouvoir réel, ne peut espérer remplir ces fonctions. Ils doivent se rendre compte qu'en maintenant cette tendance, le gouvernement se trouvera démuné de tout pouvoir. Si je fais ce plaidoyer,

[M. Baldwin.]

c'est qu'à mon avis, le gouvernement fédéral actuel n'est pas disposé à reconnaître le bien-fondé de cet argument et il appartient aux provinces, jusqu'à un certain point, de le reconnaître.

Certains estiment que ce ne serait peut-être pas un si grand malheur si le pays était démembré; ce n'est pas mon avis. J'estime que le monde se porte mieux du fait que nous, de la partie septentrionale de ce continent, avons jugé bon de former un pays pouvant fort bien suivre une voie menant au même résultat que les citoyens de la partie sud du continent, qui poursuivent le même but mais par des voies différentes. A mon sens, si nous continuons, comme nous l'avons fait sous le régime actuel, à affaiblir le gouvernement fédéral au profit de gouvernements provinciaux, cette expérience se soldera inévitablement par un échec.

M. Macquarrie: Monsieur le président, je ne suis ni loquace ni enclin à la controverse, mais je ne voudrais pas laisser échapper cette occasion sans dire quelques mots sur la question que je considère la plus importante dont cette Chambre ait jamais été saisie. A mon sens, c'est une question qui transcende toutes les autres que nous ayons étudiées en cette Chambre, tant devant cette législature que devant les législatures antérieures.

Je n'ai pas les titres de compétence des préopinants. Le représentant de Bow-River et le député de Peace-River sont tous deux avocats et le ministre des Transports a bien failli le devenir. Le plus près que je sois jamais venu d'être avocat, c'est lorsque je me suis demandé si je devais étudier le droit ou la théologie. Pour quelque raison étrange, j'ai choisi la politique.

La question à l'étude est si importante que nous en sommes à nous demander si la Chambre subsistera ou quel sera son rôle à l'avenir. A l'instar de nombreux préopinants, nous constatons que l'existence même de notre régime fédéral est menacé actuellement. En ces jours d'acquiescement facile et de concessions diplomatiques, il serait bon de s'arrêter un instant pour considérer le régime politique dont le Canada est doté présentement.

Nous prétendons constituer une fédération. De fait, certains spécialistes en sciences politiques qui se piquent de précision soutiennent que le gouvernement central est si puissant que notre pays n'est pas vraiment un État fédéral. Ses éléments constitutifs ne jouissent pas de pouvoirs aussi étendus que les membres de bien des fédérations; chose certaine,